

Tandis qu'au plan international Al Sissi se présente comme 'garant de la stabilité régionale', à l'interne il tente d'effacer la politique de la vie publique afin de protéger un ordre autoritaire fragile.

Bárbara Azaola, professeure titulaire du département d'Études arabes et islamiques de la faculté d'Humanités de Tolède (UCLM) et chercheuse au Groupe d'Études sur les sociétés arabes et musulmanes (GRESAM/UCLM).

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE D'AL SISSI : UN PAYS À DEUX VITESSES

En mars 2021, le président égyptien Abdel Fattah Al Sissi affirmait que l'inauguration de la Nouvelle Capitale administrative (NAC d'après ses initiales en anglais), mégaprojet qui vise à remplacer la vieille métropole du Caire, marquait la « naissance d'une Nouvelle République ». Pour le président qui dirige d'une main de fer le pays depuis qu'il a piloté un coup d'État en 2013, l'expression « Nouvelle République » est une pirouette rhétorique qui exprime sa volonté de moderniser l'Égypte et d'entamer une nouvelle ère promise à la prospérité, au renouvellement et au rejaillissement de l'orgueil national.

Cette « Deuxième République » est en cours de formation. Pour l'instant, elle se traduit par la reconstruction des espaces urbains et des infrastructures du pays, ainsi que par la modernisation de ses forces armées, pour laquelle le régime a eu recours à un financement principalement fait de prêts et d'investissements étrangers se chiffrant en milliards de dollars, venus de pays du Golfe – Émirats arabes unis ou Arabie saoudite –, d'institutions financières internationales ou de l'Union européenne. Si bien que la tentative de modernisation en apparence dynamique est bien moins avantageuse que ce qu'Al Sissi et son régime martèlent avec insistance.

Par ailleurs, ce projet est en train de donner des signes d'éloignement de trajectoires antérieures, via ce que l'on pourrait décrire comme un processus de rupture avec des éléments de l'ordre sociopolitique précédent. Les analyses qui établissent des parallélismes entre la façon de gouverner d'Al Sissi et celle de précédents présidents égyptiens, notamment Gamal Abdel Nasser (1954-1970), sont fréquentes. Néanmoins, les

ressemblances restent de surface. La nature du régime actuellement au pouvoir, centralisé, soutenu par l'armée, conduit par un homme fort, fait davantage penser à une rupture avec ses prédécesseurs qu'à une continuité. Cela est visible dans le démantèlement complet de l'arène déjà restreinte de la dispute politique institutionnelle et du débat public, faute d'un parti politique d'État possédant un soutien social puissant ; dans un changement stratégique de la direction prise par l'économie du pays, qui se dirige vers une nouvelle version de « capitalisme d'État » ; et dans l'attaque frontale menée contre la bureaucratie et les administrations civiles étatiques, qu'il cherche à militariser.

Au plan international, le président a continué à exploiter son image de « garant de la stabilité régionale ». Le paradigme sécuritaire dominant en Europe, qui comprend la stabilité comme étant le maintien d'un *statu quo* autoritaire jugé utile pour freiner les migrations sur les côtes européennes, a servi à Al Sissi à neutraliser les pressions pro démocratie et pro respect des droits humains. Le soutien des élites européennes a été mis en scène en 2019 lors du premier sommet UE-Ligue arabe, tenu sous la devise de « Investing in Stability ». Il s'est renforcé en 2025 avec le sommet UE-Égypte, le premier jamais tenu à un niveau bilatéral avec un pays du nord de l'Afrique. Ce sommet souligne les priorités données par l'UE à un agenda centré sur des questions économiques et de sécurité, y compris au sujet de la situation que connaît Gaza après la brutale offensive israélienne commencée en octobre 2023. Elle garde en revanche le silence face à un autoritarisme d'une intensité croissante.



Le président égyptien Abdel Fattah Al Sissi lors de la cérémonie d'inauguration du Grand Musée égyptien, surnommé la « quatrième pyramide », à l'ouest du Caire, en Égypte, le 1^{er} novembre 2025./PRÉSIDENTICE ÉGYPTIENNE /HANDOUT/ANADOLU VIA GETTY IMAGES

UN 'DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE' DÉMESURÉ : DES EXPULSIONS FORCÉES ET LA FIN DES BAUX DE LOCATION ANCIENS

Le projet de la Nouvelle Capitale Administrative, dont le financement reste un sujet opaque, vise à créer une grande ville pour les élites du pays, ville isolée et éloignée des quartiers informels et populaires du Caire. Même l'emblématique place Tahrir, symbole de la révolution de 2011, est loin. Les ministères ont progressivement déménagé dans le nouveau quartier gouvernemental de la NAC, tout comme une grande partie des membres des classes supérieures et moyennes du pays. Le District central des affaires (Central Business District, CBD), construit par la China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) pour un coût prévu de trois milliards de dollars comptera 20 gratte-ciel. La NAC se transforme en une véritable ville-forteresse qui souligne encore la fragmentation sociale du pays, déjà évidente.

De 2006 à 2017, une moyenne de 1,27 millions de logements ont été construits par an en Égypte, ce qui a fait du pays le troisième plus grand producteur de logements du monde, après la Chine et l'Inde. Le gouvernement justifie généralement cette activité effrénée de construction par un besoin de logements dû à un contexte de croissance démographique – en 2025, le pays arabe le plus peuplé compte 108 millions d'habitants – alors même qu'en 2017 les études existantes avaient estimé à 11,7 millions le nombre d'habitations vides. L'essor du BTP peut être expliqué par le besoin

qu'a Al Sissi d'attacher les élites à son régime. Ce secteur est souvent un outil-clé pour créer et fidéliser des réseaux clientélistes au sein de la classe dirigeante. Ces dernières années, le gouvernement autoritaire d'Al-Sissi se charge de montrer des images de grands projets d'infrastructures et des inaugurations de mégaprojets en long et en large du pays, via les chaînes de télévision et de grandes affiches publicitaires, le tout sous le contrôle de l'armée. Néanmoins, l'obsession de bâtir des mégaprojets dans le désert n'a pas grand-chose à voir avec « le développement » et bien plus avec le besoin de fabriquer de l'espoir et de créer des symboles de cette « Nouvelle République » à deux vitesses.

Sous un prétexte de « développement urbain », qui fait partie de la stratégie de l'État d'agrandir le réseau de routes, ponts et tunnels, l'expulsion forcée de nombreuses familles est en cours. Ces expulsions entraînent de graves répercussions dans les communautés locales et pour la stabilité sociale. Ces familles, pour la plupart à faibles revenus, ont été déplacées dans leur propre ville, sans aucune sorte de solution de logement pour un grand nombre d'entre elles. La politique du président Al Sissi a consisté, notamment depuis le début de son deuxième mandat (2018), à provoquer des expulsions directes sans qu'aucun soutien financier, social ou habitationnel ne soit offert aux familles concernées, comme cela a été le cas en février 2024 dans le quartier d'El Gamil, une banlieue du gouvernorat de Port-Saïd, situé sur la côte méditerranéenne. Le gouvernement ne leur a proposé ni solutions alternatives ni compensation en échange de leur logement après que le secteur où leurs habitations se trouvaient a été déclaré « zone de replanification ».

De 2018 à 2022, environ 10 % de la population du Caire et de Gizeh – soit presque 2,8 millions de personnes sur les quelque 20 millions qui habitent dans

La répression de la liberté d'opinion et d'action s'étend également à l'extérieur du pays, où le régime lutte contre la dissidence en combinant impunité diplomatique, harcèlement coordonné dans la rue et désinformation afin d'affaiblir le rôle de la diaspora

ces deux gouvernorats, les plus peuplés du pays – ont subi une expulsion forcée. Nombre de ces expulsions sont dues au fait que les habitations concernées se trouvent à des endroits privilégiés où le sol possède une grande valeur. L'un des cas les plus criants est celui de l'île de Warraq, située au milieu du Nil, dans le gouvernorat de Gizeh. En 2017, Al Sissi déclarait que ses quelque 100 000 habitants occupaient illégalement cette île et ordonnait d'user de la force pour procéder à leur expulsion. L'objectif du président est la construction d'un complexe résidentiel et d'hôtels de luxe, avec la participation de fonds d'investissement émiratis. Les familles résistent toujours aux pressions et continuent, huit ans plus tard, à manifester pour leur droit à la terre.

À ces expulsions forcées on peut ajouter les millions de personnes courant le risque d'être délogées suite à l'adoption par le Parlement, en juillet 2025, et l'ultérieure ratification présidentielle, de la loi n°165/2025 venant modifier la loi dite « de bail de location ancien ». En novembre 2024, le tribunal constitutionnel déclarait inconstitutionnelle la partie centrale de cette loi, juste un an après qu'Al Sissi a manifesté son mécontentement au sujet de la règle qui a figé pendant des décennies le prix des baux de location anciens et permettait leur transmission aux héritiers. Les baux de location avaient été déréglementés par la loi n°4 de 1996, laquelle comprenait la possibilité d'établir la durée du bail et d'augmenter le prix du loyer en fonction des conditions du marché. La loi de 1996 ne fut pas appliquée rétroactivement aux baux signés avant sa promulgation, si bien qu'un système mixte s'est créé entre les baux antérieurs à cette année-là et ceux qui ont été signés après. D'après le recensement de 2017, seuls 14 % des ménages du pays vivent en location. En nombres absolus, ils seraient au nombre de 3,3 millions, dont 1,6 millions sous bail de location ancien. La plupart – 1,1 millions – sont concentrés dans l'aire métropolitaine du Caire, où ils sont estimés à 25 % du total.

Selon la nouvelle loi, les logements loués sous bail ancien entrent dans une période transitoire de sept ans, pendant laquelle les loyers vont augmenter progressivement en fonction de la classification et de l'emplacement de chaque propriété. Les établissements commerciaux, eux, suivront un calendrier de transition de cinq ans. La loi classe les secteurs en trois catégories : secteurs premium, où le prix des baux anciens sera d'un coup multiplié par 20, avec une base minimale de 1 000 livres (18 €) ; secteurs à revenus moyens, où les loyers seront multipliés par 10, sur une base d'un minimum de 400 livres (8 €) ; et secteurs économiques, où les loyers seront, là aussi, multipliés par 10, mais sur une base d'un minimum de 250 livres (4,5 €). Une augmentation an-

nuelle de 15 % du loyer sera en outre appliquée pendant les périodes de transition respectives, au mépris des demandes d'ajustement lié à l'inflation. À la fin de ces périodes, les locataires devront quitter les lieux et les restituer à leur propriétaire.

Nombre des locataires régis par ces baux de location ancien sont des ménages à faibles revenus qui ne peuvent affronter le prix de marché d'une location et encore moins accéder à la propriété. La loi comprend un article venant garantir que les personnes risquant d'être expulsées recevront un accès prioritaire à une habitation sociale. Néanmoins lesdites habitations peuvent se situer très loin de là où ces familles ont toujours vécu ou être des logements insalubres. Les locataires ont donc exprimé leur préoccupation face au risque d'expulsion et à la difficulté de faire face à des loyers montés en flèche suite aux nouveaux baux.

CONTRÔLE TRANSNATIONAL : LES AMBASSADES, ESPACES DE RÉPRESSION DE LA DIASPORA

L'été 2025 a connu des affrontements entre le personnel de quelques ambassades égyptiennes à l'étranger, rejoint par des activistes sympathisants du régime, et des manifestants qui protestaient contre le génocide en cours à Gaza et la fermeture du passage frontalier de Rafah, et exprimaient leur solidarité envers la cause palestinienne. Des images de fonctionnaires traînant des manifestants à l'intérieur du consulat avant de les remettre à la police de New York, ainsi que des photos d'altercations produites près des délégations égyptiennes dans des capitales européennes comme Amsterdam et Londres, ont circulé sur les réseaux sociaux.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les ambassades égyptiennes constituent des prolongements de l'appareil d'État. Témoin de ce que l'exportation de la répression semble être pilotée depuis les plus hautes instances, une vidéo filtrée sur les réseaux sociaux montrait le ministre des Affaires étrangères, Bader Abdelatty, incitant les fonctionnaires à arrêter quiconque manifestait devant leur ambassade, dans la mesure du possible, et de les livrer à la police locale. Il assurait le personnel qui ferait usage de la force de la protection de son ministère. Ces directives coïncident avec le comportement habituel des forces de l'ordre égyptiennes de l'intérieur, qui abordent toute activité politique comme une action en lien avec la sécurité.

Quant à la participation d'expatriés à ces actions, elle ne semble à une action dûment coordonnée et dirigée depuis Le Caire. Fin août 2025, à Londres, au cours d'un affrontement entre sympathisants et détracteurs du régime, Ahmad Abdel Kader, dit « Mido », leader

de l'Union des jeunes Égyptiens de l'étranger, se faisait arrêter, accusé de porter un couteau. Son camarade Ahmad Nasser, lui aussi arrêté, avait mobilisé de petits groupes chargés de harceler les manifestants critiques envers le régime à proximité des sièges diplomatiques. En Égypte, les médias progouvernementaux ont décrit ces deux jeunes comme des défenseurs de la patrie, tandis que les autorités égyptiennes décidaient de retirer les barrières de sécurité des alentours de la légation britannique pour exprimer leur mécontentement face à ces arrestations. De son côté, le Royaume-Uni fermait temporairement son ambassade au Caire début septembre.

Ces tensions entre légations ont coïncidé avec une « contre-manifestation » orchestrée par le régime qui s'est déroulée devant l'ambassade des Pays-Bas au Caire, suite au verrouillage, à l'aide de cadenas, des portes de l'ambassade égyptienne à La Haye par un militant exilé dans ce pays, qui agissait en protestation contre le rôle de l'Égypte dans le siège de Gaza. Dans cette manifestation, les partisans d'Al Sissi portaient des pancartes accusant l'organisation islamiste des Frères musulmans de l'action néerlandaise. De son côté, la police arrêtait des proches du jeune activiste sous la fausse accusation de terrorisme, conformément à une méthode habituelle de représailles menées contre les familles des dissidents de la diaspora.

Le régime égyptien a étendu sa politique de persécution des dissidents politiques au-delà de ses frontières, dans un exemple flagrant de répression transnationale. La persécution de la liberté d'opinion et d'action s'étend également à l'extérieur du pays, où le régime agit contre les dissidents en combinant impunité diplomatique, harcèlement coordonné dans la rue et désinformation afin d'affaiblir le rôle de la diaspora.

À l'intérieur du pays, le régime a criminalisé la solidarité avec la Palestine et interdit toute mobilisation en faveur du peuple palestinien qui ne soit pas pro-gouvernementale depuis le 20 octobre 2023. Ce jour-là, des manifestations « encadrées » ont été autorisées. Leur véritable intention était d'obtenir l'assentiment du peuple à la décision d'Al Sissi de ne pas accueillir de Palestiniens dans le Sinaï, éventualité abordée comme une affaire de sécurité nationale et de défense de l'intégrité territoriale de l'Égypte. Or ces manifestations se sont transformées en protestations contre le régime et, pour la première fois en dix ans, les gens sont retournés à Tahrir, où les slogans « paix, liberté et justice sociale » ont de nouveau résonné. La réponse du régime ne s'est pas fait attendre, avec l'arrestation des dizaines de jeunes, dont des mineurs. Cette criminalisation de la solidarité avec la Palestine a été vérifiée sur place par des militants étrangers qui, en juin 2025, ont été harcelés et, pour certains, expulsés du pays pour avoir participé à la Global March for Gaza, mobilisation transnationale qui cherchait à arriver jusqu'au passage frontalier de Rafah et d'en forcer l'ouverture. Le régime a pour objectif d'effacer la politique de la vie publique afin de protéger un ordre autoritaire en fin de compte fragile, tout en diffusant le message de ce que la « Deuxième République » protège les valeurs morales et le système.

Sous le régime d'Al Sissi, il existe une profonde militarisation et une insignifiance de la vie électorale

LA PANTOMIME DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

En août 2025, des élections sénatoriales se sont tenues, largement ignorées par la population, comme l'indique le 17 % de participation finale, d'après les sources officielles. Après avoir été aboli en 2014, le Sénat a retrouvé sa place de deuxième chambre parlementaire suite au référendum constitutionnel de 2019, dotée d'une fonction consultative et dépourvue d'autorité contraignante.

Le résultat a consolidé un panorama politique qui restreint encore davantage la marge de manœuvre de l'opposition, dont les partis – dans tout le spectre idéologique – n'ont pas obtenu un seul des 100 sièges individuels. Le parti salafiste Al Nour avait présenté huit candidats individuels et n'a obtenu aucun siège. Les sièges individuels représentent un tiers des 300 sièges du Sénat, les 200 restants étant distribués entre les listes fermées des partis (100) et les places assignées par le président (100). Quatre partis pro régime, emmenés par « Avenir de la Nation » – dirigé par les appareils de l'État –, se sont présentés sous une liste unique, la « Liste nationale pour l'Égypte », sans rivalité entre eux, si bien que leur contrôle s'est retrouvé renforcé. La participation directe des appareils de l'État à la sélection des listes de candidats conforte la perception que le Sénat est une institution sans véritable autorité.

Pour ce qui est des électeurs actifs, ils étaient pour la plupart affiliés aux partis gouvernementaux. Pour encourager la participation populaire, le régime a eu recours, comme en d'autres occasions, à des incitations matérielles. Des médias non rattachés au régime ont montré des collèges électoraux pratiquement vides, dans les quartiers populaires comme dans les districts aisés du Caire, tandis qu'une foule appartenant aux classes sociales les plus défavorisées se regroupait alentour pour obtenir les « coupons de vote » d'une valeur de 100 à 300 livres. Instruits par « Avenir de la Nation », le parti pro Al Sissi, des bénévoles dirigeaient les électeurs et distribuaient des coupons échangeables dans des organisations charitables. Ces stratagèmes ont aussi été appliqués dans d'autres villes. Par ailleurs, les employés des ministères et des bâtiments de l'administration étaient exhortés à aller voter.

Tout ce processus met en évidence la profonde militarisation et l'insignifiance de la vie électorale sous le régime d'Al Sissi. Celle-ci, au moment de rédiger ce texte (novembre 2025), se manifeste de nouveau avec la tenue des élections législatives, dont le Parlement résultant déterminera si l'Égypte s'oriente vers une prorogation constitutionnelle du mandat présidentiel – qui prend fin en 2030 – ou se préparer en vue d'une période post-Al Sissi./